

La Validation des Acquis de l'Expérience en Occitanie

Bilan 2015

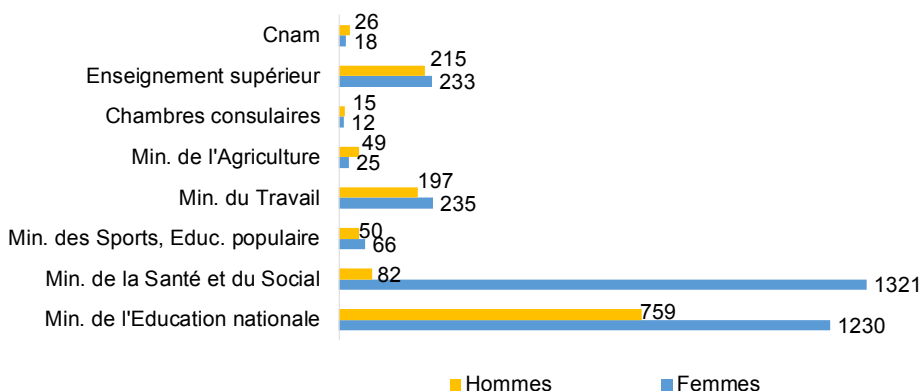
Quels sont les chiffres clés de la VAE à retenir en région Occitanie pour 2015 ? Combien de candidats s'engagent dans un parcours de VAE ? Qui sont-ils ? Qui sont les principaux certificateurs régionaux ?

Atout Métiers et le CarifOref Midi-Pyrénées produisent chaque année, dans le cadre de leur mission, des analyses statistiques sur les résultats de validation des certificateurs régionaux. Ceux-ci ont contribué à cette publication, par la mise à disposition de leurs données. Cette première édition commune sur les deux territoires de la nouvelle région Occitanie rendra accessible aux professionnels de l'emploi, de la formation, de l'orientation et de l'insertion professionnelle, les données-clés sur la VAE.

Les dossiers recevables en 2015

En 2015, 4 533 dossiers ont été déclarés recevables en Occitanie. La majorité des demandes cible deux valideurs : le ministère de l'Education nationale qui se place en tête avec environ 2 000 dossiers recevables, puis le ministère chargé du Social et de la Santé avec 1 403 dossiers recevables. Ces deux valideurs regroupent 75 % des dossiers recevables.

Nombre de dossiers déclarés recevables par valideur



Deux tiers des candidats sont des femmes

Le recours à la VAE est très majoritairement féminin. Plus de deux tiers des dossiers examinés (69 %) sont déposés par des femmes. Elles se positionnent essentiellement sur les certifications du ministère chargé du Social et de la Santé, avec 94 % des dossiers examinés par la Drjcs Occitanie. Les candidatures féminines représentent également 62 % des dossiers recevables du ministère de l'Education nationale et 54 % des demandes pour les titres professionnels du ministère du Travail. Les hommes sont en revanche majoritaires parmi les candidatures aux diplômes de l'Agriculture (66 %), des Chambres consulaires (58 %) et du Cnam (59 %).

La recevabilité des demandes de VAE

La VAE s'adresse à toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son niveau de qualification et son statut.

Pour s'engager dans une procédure VAE, le candidat doit déposer un dossier de demande VAE auprès du service valideur, dans lequel sont joints tous les justificatifs qui attestent d'au moins une année d'activité professionnelle, depuis la loi du 8 août 2016.

Il est informé officiellement de la recevabilité ou du rejet motivé de sa demande.

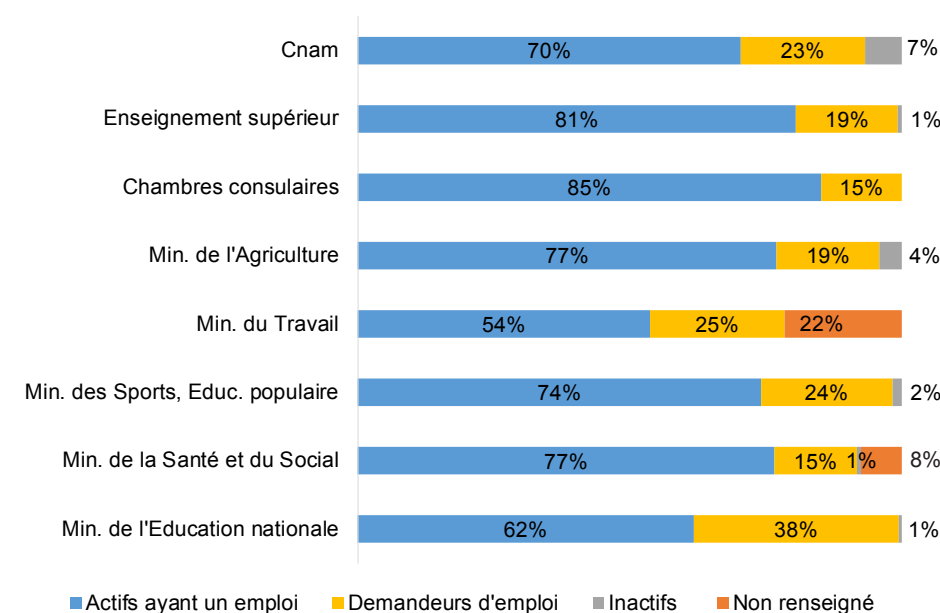
Lorsque la demande est recevable, le candidat peut poursuivre son parcours VAE.

68 % des candidats sont des actifs ayant un emploi

En 2015, 68 % des candidats dont le dossier a été jugé recevable sont des actifs ayant un emploi. Ce résultat est inférieur au taux national¹ (70 %). On peut observer d'autres différences en région.

Le ministère chargé du Social et de la Santé connaît un taux d'actifs en emploi plus élevé qu'au niveau national. En revanche, ce taux est plus bas en région pour le ministère de l'Education nationale.

Répartition des dossiers recevables par valideur et statut du candidat



Note de lecture :

Les ministères chargés du Travail, du Social et de la Santé n'ont pas été en mesure de communiquer des données sur le statut au regard de l'emploi pour l'ensemble de leurs candidats à la VAE.

Les données du ministère chargé des Sports et de l'Education populaire ne concernent que le territoire de l'ex-Midi-Pyrénées.

Les résultats des jurys de VAE

Plus de 2 800 personnes ont obtenu un diplôme, totalement ou partiellement, par la VAE en Occitanie.

En 2015, les jurys de VAE ont délivré 58 % de validations totales et 30 % de validations partielles. 12 % n'ont obtenu aucune validation.

Le taux de validation totale et partielle est de 88 %, ce qui signifie que près de 9 candidats sur 10 valident tout ou partie de la certification visée.

Globalement, le taux de validation totale est élevé pour la majorité des valideurs. L'Education nationale présente un taux de validation totale de 68 %, qui représente plus de 1 000 certifiés par la VAE. Avec 56 % de l'ensemble des validations totales, tous certificateurs confondus, ce ministère est le premier valideur en région Occitanie. Il est suivi par le ministère chargé du Social et de la Santé avec près de 350 certifiés, soit 19 %. L'enseignement supérieur présente le taux de validation totale le plus élevé (87 %). En effet, les services VAE des universités se prononcent sur une recevabilité administrative (conditions légales) mais réalisent aussi une étude de faisabilité pédagogique permettant de vérifier la concordance de l'expérience du candidat avec le niveau et le contenu du diplôme visé.

On note une part importante de validations partielles pour les certifications relevant du ministère des Affaires sociales et de la Santé. Près de la moitié des candidats obtiennent une validation partielle (49 %), et environ un tiers une validation totale.

L'accompagnement des candidats

L'accompagnement* comprend une aide méthodologique à la description des activités et de l'expérience du candidat, à la formalisation de son dossier de validation, à la préparation de l'entretien avec le jury et le cas échéant à la mise en situation professionnelle. Il est facultatif.

Il est réalisé en fonction des besoins du candidat, le cas échéant, avec l'autorité ou l'organisme délivrant la certification demandée.

Sur proposition d'un membre du service public de l'orientation, l'accompagnement peut comprendre une aide à l'orientation et à la recherche de financement pour une formation complémentaire correspondant aux formations obligatoires du référentiel de la certification recherchée ou à l'acquisition d'un bloc de compétences manquant dans le parcours du candidat.

Il est pris en charge financièrement par de nombreux dispositifs : congé VAE, aide à la VAE pour les demandeurs d'emploi, plan de formation, Compte personnel de formation (CPF)...

Les données sur l'accompagnement en Occitanie pour 2015 n'ont pas pu être exploitées. Cette étape est facultative et certains certificateurs n'ont pu communiquer ces informations.

* Décret n°2014-1354 du 12 novembre 2014, art. 6423-2 et 6423-3.

¹ DARES résultats, « La validation des acquis de l'expérience en 2014 dans les ministères certificateurs », n° 028, juin 2016.

Résultats des jurys

	Validation totale	Validation partielle	Aucune validation	Ensemble
Min. de l'Education nationale	68%	23%	9%	1 533
Min. du Social et de la Santé	33%	49%	18%	1 056
Min. des Sports, Educ. populaire	25%	40%	36%	73
Min. du Travail	78%	14%	7%	215
Min. de l'Agriculture	70%	27%	3%	33
Chambres consulaires	78%	22%	0%	9
Enseignement supérieur	89%	8%	3%	267
Cnam	71%	29%	0%	14
Total	58%	30%	12%	3 200

Un tiers des certifications obtenues sont de niveau V

La part des validations totales des certifications de niveau V est majoritaire (32 %), suivie de très près par les certifications de niveau III (31 %).

Près de la moitié des diplômes validés par le ministère de l'Education nationale sont de niveau III : ce sont les BTS et le diplôme d'état d'Educateur spécialisé. 85 % des diplômes validés par le ministère chargé du Social et de la Santé sont de niveau V, essentiellement les diplômes d'Etat d'Aide-soignant et d'Auxiliaire de vie sociale.

Les établissements d'enseignement supérieur valident pour 70 % des niveaux I et, dans une moindre mesure, des niveaux II (27 %).

Niveaux obtenus à l'issue des jurys

(validations totales)

	Niveau I et II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Tous niveaux
Min. de l'Education nationale	1%	47%	29%	23%	965
Min. du Social et de la Santé	3%	12%	0%	85%	347
Min. des Sports, Educ. populaire	0%	17%	83%	0%	18
Min. du Travail	0%	33%	23%	43%	168
Min. de l'Agriculture	0%	22%	57%	22%	23
Chambres consulaires	29%	43%	29%	0%	7
Enseignement supérieur	97%	3%	0%	0%	309
Cnam	83%	17%	0%	0%	12
Total	18%	31%	19%	32%	100%
Effectif	326	576	350	597	1 849

Le jury de VAE

L'évaluation des savoir-faire acquis est réalisée par un jury, dont la composition et la désignation sont fixées par la réglementation propre de chaque certification.

Le jury évalue les acquis du candidat issus de son expérience et les compare aux exigences du référentiel de certification.

L'évaluation des acquis se fait sur dossier, entretien ou mise en situation, selon les modalités fixées par chaque certificateur.

Le jury peut prononcer trois types de décisions :

- Validation totale : le jury décide d'attribuer la totalité du diplôme (délivrance de la certification)
- Validation partielle : le jury décide d'accorder qu'une partie du diplôme. La validation partielle ne doit pas être considérée comme un échec, car elle représente une étape vers la certification. Le candidat peut finaliser sa validation par un complément d'expérience ou de formation, afin d'acquérir les compétences qui lui manquent.
- Refus de validation : le jury décide de ne rien attribuer. La décision du jury est souveraine.

TOP 10

des certifications les plus présentées à un jury de validation

Intitulé des certifications	Nombre de dossiers	Niveau
Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de vie sociale (Deavs)	271	V
Diplôme d'Etat d'Aide-soignant (Deas)	242	V
Diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé (Dees)	194	III
CAP Petite enfance	183	V
Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture (Deap)	130	V
Desc Allergologie et immunologie clinique	117	I
Diplôme d'Etat de Moniteur éducateur (Deme)	82	IV
Diplôme d'Etat d'Aide médico-psychologique (Deamp)	76	V
Diplôme d'Etat d'Educateur de jeunes enfants (Deeje)	72	III
BTS Management des unités commerciales	63	III
Total des certifications vues en jurys	3 200	

Les 10 certifications les plus présentées rassemblent plus de 44 % des passages en jurys. Sur ces 10 certifications, 8 relèvent du secteur sanitaire et social. Le Deavs est en première position des certifications les plus recherchées et représente 8 % des demandes. Le diplôme d'Etat spécialisé complémentaire (Desc) Allergologie et immunologie fait son entrée dans les certifications les plus recherchées. Son ouverture à la VAE est récente (2012), et seuls les médecins déjà en exercice peuvent la demander dans le cadre de la VAE.

Méthodologie

Des disparités existent sur les données recueillies auprès des différents organismes valideurs. L'enquête comptabilise des individus aux différentes étapes du processus. L'enchaînement dans le temps de ces étapes varie également en fonction des individus et des certificateurs : dépôt du dossier année n-1, jury année n. Il n'est pas possible d'effectuer des corrélations entre les données de chaque étape. En conséquence, les chiffres présentés donnent seulement une photographie des différentes étapes d'une démarche de VAE de l'activité de validation des acquis sur le nouveau territoire régional pour l'année civile 2015.

Remerciements

Ce travail s'inscrit dans la mission de suivi du dispositif VAE, confiée aux Carif-Oref d'Occitanie – Atout Métiers et CarifOref Midi-Pyrénées.

Il est réalisé grâce à la contribution des différents organismes certificateurs publics régionaux :

- Chambre de l'industrie et du commerce de région,
- Chambre régionale des métiers et de l'artisanat,
- Cnam Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées,
- Criva Midi-Pyrénées pour les diplômés d'ingénieurs,
- Dava pour le ministère de l'Education nationale (enseignement secondaire),
- Direccte Occitanie et Afpas Direction régionale Occitanie pour le ministère du Travail,
- Draaf Occitanie pour le ministère de l'Agriculture,
- Drjcs Occitanie pour les ministères des Affaires sociales et de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale,
- Institut national d'études supérieures agronomiques SupAgro de Montpellier,
- Institut national universitaire Jean-François Champollion,
- Université de Montpellier,
- Université de Nîmes,
- Université de Perpignan Via Domitia,
- Université Paul Valéry de Montpellier,
- Université Toulouse 1 Capitole,
- Université Toulouse 2 Jean Jaurès,
- Université Toulouse 3 Paul Sabatier.

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE EN OCCITANIE - BILAN 2015

JANVIER 2017

DIRECTEURS DE LA PUBLICATION : FRÉDÉRIC BLACHIER, LAURENT LACOUR

TRAITEMENT DES DONNÉES : LAURIANNE BORDES, DARA CHUARD, KARINE WARIN

AUTEURS : LAURIANNE BORDES, DARA CHUARD

INFOGRAPHIE, MAQUETTAGE : STÉPHANE HENRY

CarifOref
Midi-Pyrénées

19 rue Carmin - 31670 Labège

www.cariforef-mp.asso.fr

Atout Métiers

Le Capitole,

64 rue Alcione - 34000 Montpellier

www.atout-metierslr.fr

FINANCÉS PAR



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

OCCITANIE
LA RÉGION
Pyrénées
Méditerranée



Ce projet est cofinancé
par l'Union européenne.

L'Europe s'engage
avec le fonds social européen.

MEMBRES DU



Réseau des
CARIF OREF